

# Qu'est-ce que la proximité pour une bibliothèque départementale ?

## L'exemple de la Bibliothèque départementale des Yvelines

Il y a vingt ans, une bibliothèque départementale c'était avant tout un stock de documents à partir duquel des bibliobus rayonnaient sur le territoire départemental pour aller mettre à la disposition des lecteurs et des lieux de lecture des communes de moins de 10 000 habitants une partie infime de ces collections (soit 3 000 à 3 500 documents par bus). Le personnel d'une bibliothèque départementale partageait son temps entre, d'une part, l'acquisition et le traitement de ces collections, d'autre part, leur prêt.

**Françoise Hecquard**

Bibliothèque départementale  
des Yvelines  
fhecquard@cg78.fr

À cette époque apparaissaient tout juste les aides à l'équipement mobilier pour les bibliothèques publiques nouvellement créées et les formations destinées aux animateurs, en général bénévoles, de ces bibliothèques.

### Le contexte d'un déménagement

C'est sur cette base qu'avait été élaboré le programme de construction des nouveaux locaux de la Bibliothèque départementale des Yvelines (BDY), à l'époque encore « centrale de prêt ». Elle faisait en effet partie de la dernière vague des bibliothèques départementales qui ne disposaient pas de bâtiments spécifiquement aménagés : elle était logée depuis près de cinquante ans dans les Grandes écuries du château de Versailles. Dans le cadre des lois de

décentralisation (1983), l'État s'engageait à construire des bâtiments adaptés avant de confier la charge des BDP aux départements.

Le programme a donc été conçu en 1983, puis revu en 1992, pour qu'enfin le chantier voie son démarrage en 1998 et que la BDP, devenue BDY, y emménage enfin fin 1999.

La BDY est ainsi partie s'installer à 18 kilomètres de Versailles, sur un terrain donné par le maire d'une petite commune dortoir des Yvelines, au bord d'un quartier très résidentiel, mal desservi par une unique ligne de bus, à 3 kilomètres de la première gare, 1 kilomètre du premier café-brasserie et dans la partie sud du département, alors que l'essentiel des communes depositaires de l'époque se situait dans la partie nord-ouest. Et toute la question de la « proximité » du service par rapport à ses utilisateurs – les bibliothèques des Yvelines – a commencé à vraiment se poser...

Titulaire d'un DESS Direction de projets culturels et d'un DEA Formation d'adultes, **Françoise Hecquard** est directrice de la Bibliothèque départementale des Yvelines. Elle a dirigé les éditions 1991 et 1996 du *Métier de bibliothécaire (Cercle de la librairie)*. Elle est coauteure de *Initiation au catalogage (CNFPT, 1998)* et de *Devenir bibliothécaire-formateur : organiser, animer, évaluer (Cercle de la librairie, 2003)*.

En effet, l'interlocuteur privilégié d'une bibliothèque départementale est le bibliothécaire responsable d'un équipement de lecture publique situé dans le département. Comme l'a montré la première tentative de recensement des diverses activités des bibliothèques départementales menée par l'Association des directeurs de BDP en 2003<sup>1</sup>, la BDP intervient peu en interaction directe avec le lecteur final, sauf par l'intermédiaire d'actions culturelles d'envergure départementale ou par une desserte, largement en voie de disparition à l'heure actuelle, sous la forme d'un « prêt direct » sur la place du marché de certaines communes ne disposant pas de bibliothèque municipale. Elle doit, par conséquent, se préoccuper de proximité à deux niveaux : sa mission est de soutenir la création et le développement de lieux de lecture publique performants à proximité du lecteur potentiel mais, pour ce faire, elle doit se débrouiller pour être suffisamment proche des responsables de bibliothèque, afin que ses services et ses conseils puissent être effectivement utilisés.

Avant le déménagement de la BDY et depuis plusieurs années déjà, une partie des bibliothécaires dépositaires venaient choisir leurs livres directement dans ses locaux. Ils utilisaient pour ce faire leur voiture et traversaient les Yvelines par un des deux principaux axes rapides (N10 et A13) pour se rendre à Versailles. Ils faisaient de même quand ils ve-

naient assister à une formation, les activités de formation de la BDY ayant commencé à se développer largement depuis 1985. Pour toutes ces personnes, le déménagement de la BDP a entraîné une différence importante.

Les autres dépositaires voyaient toujours venir le bibliobus et, pour certains d'entre eux peu friands de déplacements, de formations et autres rencontres organisées par la BDY, la différence n'est toujours pas visible : la BDP reste un organisme lointain dont les missions apparaissent nébuleuses, à part la desserte en livres qu'on espère récents, nombreux et adaptés aux demandes de ses lecteurs.

En revanche, pour le personnel de la BDP, les tournées de bibliobus nécessitent maintenant, pour ces lieux majoritairement situés dans le nord-ouest du département, d'emprunter régulièrement la N10, axe le plus encombré du département et/ou de traverser la plus grande partie du territoire de la ville nouvelle de St-Quentin-en-Yvelines, elle-même non desservie par la BDP, puisque son syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) l'a dotée d'une grande médiathèque par commune et de son propre circuit de bibliobus municipal.

L'offre de formation s'étant beaucoup développée depuis 1999 (43 actions de formation par an pour 840 jours/stagiaire), le niveau de qualification des responsables de bibliothèque a augmenté et leurs exigences aussi : à l'heure actuelle, la proportion de dépositaires venant choisir leurs documents directement dans les magasins de la BDY s'est inversée. L'activité de desserte par tournée en bibliobus diminue régulièrement chaque année. L'impact de la localisation et de la disposition interne des locaux sur la relation de la BDP avec ses partenaires est donc de plus en plus important. Pourtant, si l'idée de construire une annexe dans le nord du département a bien été évoquée il y a quelques années, elle n'a pas été retenue et n'est plus d'actualité.

D'autres moyens ont donc dû être envisagés pour rapprocher le service de ses utilisateurs.

## Mise en place des zones géographiques

Depuis cinquante ans, le service de desserte de la BDY se déployait par ajout successif de dépôts supplémentaires, chaque nouveau lieu de lecture étant considéré pour lui-même, indépendamment de ceux déjà desservis même à proximité. Si ces bibliothèques bénéficiaient d'un interlocuteur unique et stable au sein de l'équipe, le suivi de leur desserte était attribué dans un premier temps uniquement sur la base de la charge

Il s'agissait de créer  
peu à peu une image  
en trois dimensions,  
dont le deuxième  
paramètre, après la taille  
de la population,  
devenait la localisation  
géographique

de travail déjà supportée par chacun. La localisation géographique de tel ou tel point n'avait pour la bibliothèque départementale que l'incidence de la distance à parcourir pour le desservir en tournée de bibliobus ou, inversement, à parcourir par le responsable de ce lieu pour venir choisir dans les locaux.

On peut dire que les liens créés par la BDY avec son « réseau » dessinaient un râteau, ou plus exactement, étant donné l'absence de relation hiérarchique, une étoile. Si des contacts se faisaient entre les bibliothèques de ce réseau, c'était par chance grâce à

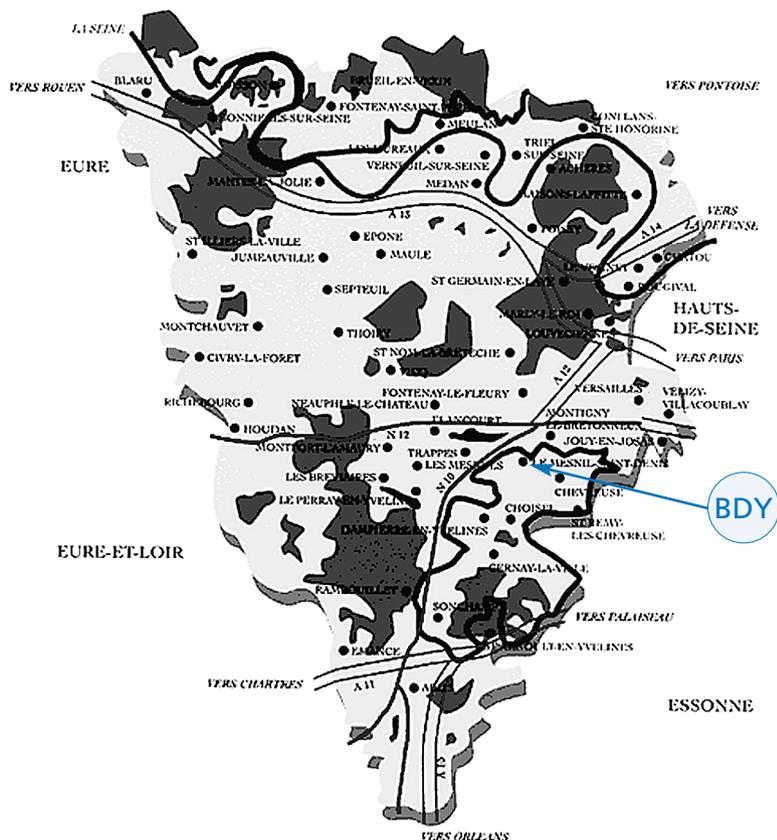
1. Cf. ADBDP, Synthèse des journées d'étude de Mâcon, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2003 sur : <http://www.adbdp.asso.fr/association/je2003evaluation/index.html>

### Le département des Yvelines en quelques chiffres

Le département des Yvelines est un territoire assez étendu de 2284 km<sup>2</sup>, pour une population de 1 354 304 habitants, soit 12,4 % de la population francilienne, et 592 habitants au km<sup>2</sup>. Il comporte 262 communes, dont 39 de plus de 10 000 habitants et 113 de moins de 1 000 habitants.

La partie la plus urbanisée du département est située à l'est, autour de Versailles, puis le long de la Seine jusqu'à Mantes. Le reste du territoire est essentiellement rural et est couvert de forêt sur 30 % de sa superficie.

160 bibliothèques municipales au total sont actuellement recensées par la BDY, avec des moyens de fonctionnement et des taux de fréquentation extrêmement variables. Aujourd'hui, la BDY prête des documents à 115 d'entre elles, dans les communes de moins de 10 000 habitants, mais offre ses autres services et collabore sur des aspects divers avec la presque totalité d'entre elles.



une rencontre lors d'une formation ou, en dehors de toute action de la BDY et souvent sans qu'elle en soit même informée, grâce à l'initiative locale des bénévoles. Par conséquent, il est probable que seule la directrice de l'époque avait une image un peu globale de l'état de la lecture publique départementale.

#### La genèse

Fin 1999, la BDY a accueilli pendant deux mois une élève-conservateur de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Cécile Le Tourneau, qui a consacré son mémoire à l'analyse de la répartition géographique des bibliothèques yvelinoises. Le projet qui lui était confié était de repérer des zones de cohérence et des possibles « points d'appui » pour l'activité de la bibliothèque départemen-

tales<sup>2</sup>. L'idée était de commencer à dessiner une carte documentaire de la lecture publique départementale et de donner ainsi du relief à un territoire : il s'agissait en effet de créer peu à peu une image en trois dimensions, dont le deuxième paramètre, après la taille de la population, devenait la localisation géographique.

S'appuyant sur des études déjà réalisées par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et sur le mode de fonctionnement déjà en œuvre au sein de la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme (DAU) du conseil général, elle a pu déterminer 12 zones géographiques. L'examen des modes de relation mis en place par la BDY au fil

des années avec certaines bibliothèques plutôt qu'avec d'autres lui a donné le troisième paramètre à prendre en compte et une liste de possibles « relais ». La dimension relationnelle s'est d'ailleurs révélée s'appuyer en grande partie sur la fréquentation active des formations et rencontres organisées de plus en plus intensivement par la BDY. Cette analyse a ainsi amorcé le nécessaire travail de structuration de ce que les BDP appellent leur « réseau » (carte des zones géographiques des Yvelines, page suivante).

Les secteurs ainsi délimités ont été intégrés dès l'année suivante dans l'ensemble du fonctionnement de la BDY. Chacun s'est vu placé sous la responsabilité d'un bibliothécaire de l'équipe, dorénavant chargé non seulement de la totalité des prêts de documents, mais aussi du recueil des informations en provenance du terrain,

2. Cécile Le Tourneau, « Un système d'information géographique : mise en œuvre dans le cadre d'une bibliothèque départementale », *BBF*, 2000, n° 6, p. 77-81.

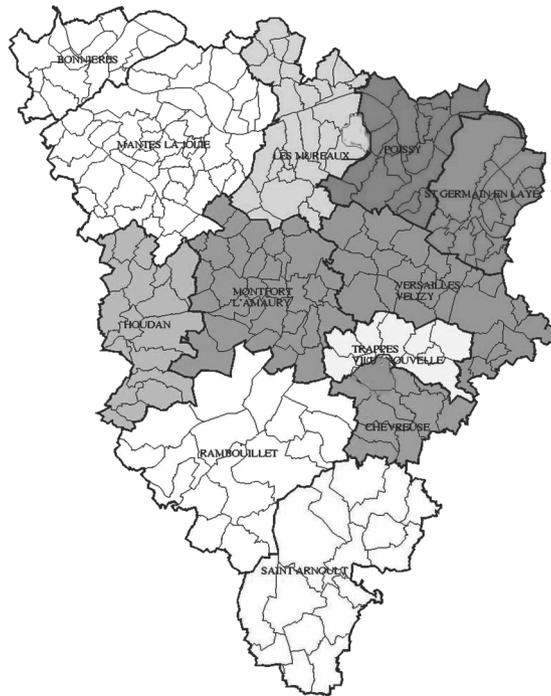
ainsi que des conseils de premier niveau dans tous les domaines de la bibliothéconomie. Dans un premier temps toutefois, les villes de plus de 10 000 habitants n'ont pas fait partie de cette répartition, en particulier parce que les relations s'étaient notablement distendues depuis une dizaine d'années et qu'il fallait donc d'abord recréer le lien.

Dès ce moment, le « responsable de zone géographique » est devenu l'interlocuteur central privilégié, passage obligé pour toute demande de service ou de renseignement pour les bibliothèques et aussi pour les autres membres de l'équipe de la BDY ou agents du conseil général souhaitant connaître le mode de fonctionnement d'une bibliothèque des Yvelines.

Au début, les responsables des petites bibliothèques dépositaires ont pu être un peu surpris car certains étaient « suivis » par le même bibliothécaire de la BDY depuis des années et le « perdaient », dans certains cas, tout à coup. Il arrive en effet que la BDP soit considérée par certains de ses dépositaires comme un « prestataire de service » ou, pire, comme un « inspecteur des travaux finis », mais c'est finalement assez rare : en général, les relations entre responsable de lieu de lecture sur le terrain et bibliothécaire de la départementale sont plutôt affectives et les liens peuvent être forts. Le personnel lui-même, pas toujours très convaincu de l'utilité de ce changement, ronchonnait également contre la « perte » de certains de ses « dépositaires préférés » et surtout contre les « inégalités » que cela créait dans la répartition des tâches car, d'une zone géographique à l'autre, il pouvait y avoir globalement de grandes différences dans les besoins d'accompagnement.

Élaboré à partir des statistiques de l'INSEE sur les déplacements domicile-travail et les pôles d'attraction des populations, ce « découpage » territorial a pu paraître un peu arbitraire au début. Cependant, des caractéristiques globales par zone sont assez vite apparues. Par exemple, certaines

Carte des zones géographiques des Yvelines



Source : © Conseil général des Yvelines (DAU/SIG), avril 2000.

zones, peu développées en matière de bibliothèques, nécessitent encore beaucoup de tournées dans de petits lieux, et sont axées surtout sur le prêt de documents et un gros travail de persuasion pour l'inscription en formation d'équipes de bénévoles peu qualifiées ; d'autres élaborent régulièrement des projets de construction ou d'extension de locaux et ont besoin d'aide au montage de dossiers de demandes de subvention ; d'autres encore, déjà bien équipées, souhaitent surtout être accompagnées dans leurs projets d'animation. Quand le suivi des villes de plus de 10 000 habitants a été ajouté à la responsabilité du responsable de zone géographique, ces disparités se sont encore accentuées car, comme il a été dit, et vu sur la carte des Yvelines, les secteurs urbanisés du département sont concentrés sur un territoire relativement étroit.

### Impact sur les statistiques

La première analyse réalisée par Cécile Le Tourneau n'avait pu bénéficier de données complètes et fiables, car la BDY ne disposait pas à cette époque de logiciel statistique efficace pour recenser les informations qu'elle possédait sur les bibliothèques. Depuis cette date, le logiciel Evalbib, développé sur Access spécifiquement pour cet usage en BDP par Alain Caraco, a été installé. Le rapport statistique, demandé chaque année à toutes les bibliothèques, a été affiné en tenant compte des travaux du groupe Évaluation de l'ADBDP et les données recueillies donnent lieu à des bilans départementaux synthétiques.

Dans ce domaine, l'impossibilité de recenser les données autrement que par taille de population avait, depuis des années, donné l'illusion de chiffres moyens très honorables pour

## QU'EST-CE QUE LA PROXIMITÉ POUR UNE BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE ?

la lecture publique yvelinoise par rapport aux chiffres nationaux, en particulier au-dessus de 10 000 habitants. En fait, ces données étaient systématiquement tirées vers le haut par la ville nouvelle de St-Quentin-en-Yvelines, les établissements de celle-ci fonctionnant avec des moyens et montrant des résultats nettement au-dessus des moyennes nationales. La comptabilisation par zone géographique a permis de mettre en relief la pauvreté en matière d'équipement et/ou la faiblesse des résultats de certains secteurs des Yvelines (carte des données 2001 par zone géographique).

### Impact sur la formation

Le travail par zone géographique a impulsé peu à peu une dynamique de réseau plus affirmée que les échanges qui pouvaient exister déjà entre quelques bibliothèques voisines dans certains secteurs du département.

Des matinées de formation thématiques étaient déjà organisées de manière délocalisée auparavant. Mais la bonne connaissance du bibliothécaire responsable de zone de l'ensemble des interlocuteurs d'un secteur a permis de mieux cibler les thèmes et d'inciter plus fortement à la participation. Cela a mis en relief également le dynamisme de certains secteurs par rapport à d'autres, dans lesquels même des propositions de rencontres de proximité obtiennent peu de succès. *A contrario*, on a vu tout un secteur venir progressivement se former plus longuement dans les locaux de la BDY, par persuasion mutuelle et « travail au corps » du bibliothécaire de la BDY ayant à cœur de faire avancer « sa » zone.

### Impact sur le fonctionnement interne de la BDY

La répartition des tâches en interne s'est vue progressivement profondément modifiée. Jusqu'en 1999, l'ensemble des projets de création ou d'extension de bibliothèque, du suivi

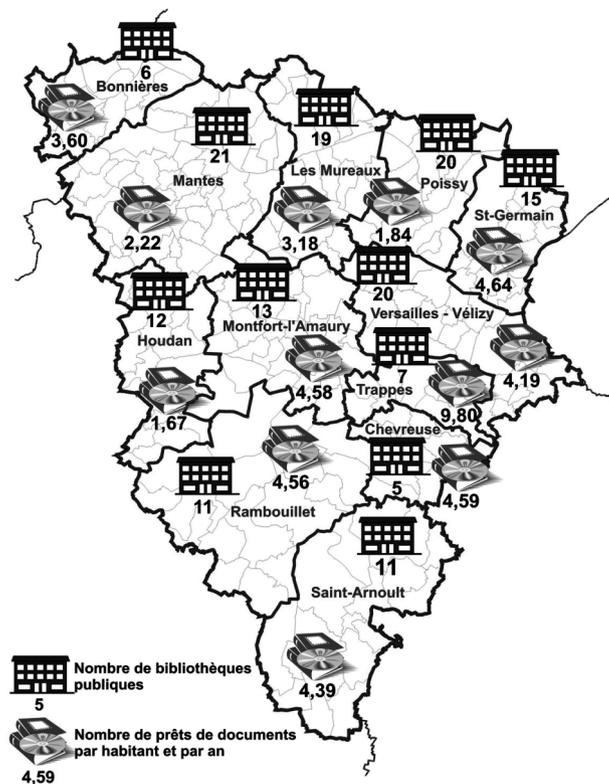
des aides financières et l'essentiel des conseils de deuxième niveau étaient assurés par la direction (directrice et adjointe).

Fin 2003, tous les rendez-vous avec des bibliothécaires et/ou des élus pour des constructions ou extensions sont planifiés par le responsable de zone, qui rassemble la documentation devant être remise aux participants, établit le compte rendu succinct des propos tenus et des réponses apportées, et accompagne ensuite le dossier jusqu'à son terme. Les dossiers de demande de subvention pour informatisation, équipement mobilier ou fonctionnement, directement traités sur le budget de la BDY, sont instruits dans un premier temps par ses soins, avec l'assistance du membre de l'équipe le plus au fait de ces questions, avant d'être traités sur les plans administratif et financier. Les rapports statistiques, dont le dépouillement était auparavant centré sur une seule

personne responsable de la communication et l'analyse l'apanage de la directrice, sont dorénavant d'abord vérifiés par le responsable de zone dans le détail et il est également présent pour aider le bibliothécaire de terrain à les remplir.

Toutes ces tâches ont pu paraître lourdes à la plupart des bibliothécaires de l'équipe, au début, parce qu'elles leur semblaient s'ajouter sans compensation au reste de leur travail. De plus, des outils de suivi ont été élaborés qu'il a fallu s'approprier et apprendre à utiliser au quotidien (fiche descriptive de dépôt, fiche de relevé de contact, tableau statistique des différents rendez-vous et de leur objet, fiche d'estimation des besoins d'une bibliothèque, synthèse annuelle des activités d'une zone...). À l'heure actuelle, les tâches traditionnelles de traitement du document sont pour la plupart sous-traitées (équipement des documents imprimés), ou réglées

Données 2001 par zone géographique



dans le minimum de temps nécessaire avec les outils bibliographiques disponibles (édition de bons de commande, récupération des ISBD), certaines sont aussi réparties sur d'autres membres de l'équipe (mise à l'inventaire assurée par les chauffeurs-magasiniers). La plupart des bibliothécaires responsables de zone partagent donc maintenant l'essentiel de leur temps entre le suivi des acquisitions d'un ou plusieurs secteurs documentaires et le suivi d'une zone géographique.

#### *Impact sur la mise à disposition des collections*

Jusqu'en 2002, la desserte des bibliothèques depositaires de la BDY était assurée soit par le bibliobus, soit directement par un accueil dans les magasins. Un état des lieux du mode de fonctionnement de l'ensemble des bibliothèques en matière d'emprunt a pu progressivement être réalisé grâce à la connaissance de plus en plus fine des équipements apportée par les responsables de zones géographiques.

Il s'est avéré que la réponse standardisée de la tournée en bibliobus ne convenait plus à une majorité de depositaires. Par ailleurs, ceux qui avaient déjà fait le choix de venir sur place effectuer leurs emprunts se plaignaient de plus en plus de venir de loin pour ne trouver disponibles en magasin que des ouvrages relativement vétustes et peu demandés par leurs lecteurs. Un rééquilibrage de la répartition des collections entre bibliobus et magasins a d'abord été réalisé, après une étude plus approfondie par une stagiaire en IUT Métiers du livre, du mode d'utilisation des bibliobus par les depositaires desservis de cette manière.

Un service de réservation de documents, dont la charge était répartie sur l'ensemble de l'équipe, existait par ailleurs depuis pas mal d'années, mais, cantonné à ne fournir les ouvrages qu'à leur retour d'une autre bibliothèque, soit 3, 6, 12 ou 24 mois après la demande, il rencontrait très

peu de succès. Il a donc été décidé de compléter les deux modes traditionnels de desserte par un service de réservation plus performant, centralisé

### Ce système complémentaire de desserte représente, outre les prémisses d'une « décentralisation » de l'offre de documents, la véritable première étape concrète vers une structuration du réseau des bibliothèques des Yvelines

sur une seule personne au sein de l'équipe, assorti d'un système de livraison à une périodicité plus fréquente fixée dans un premier temps à trois semaines.

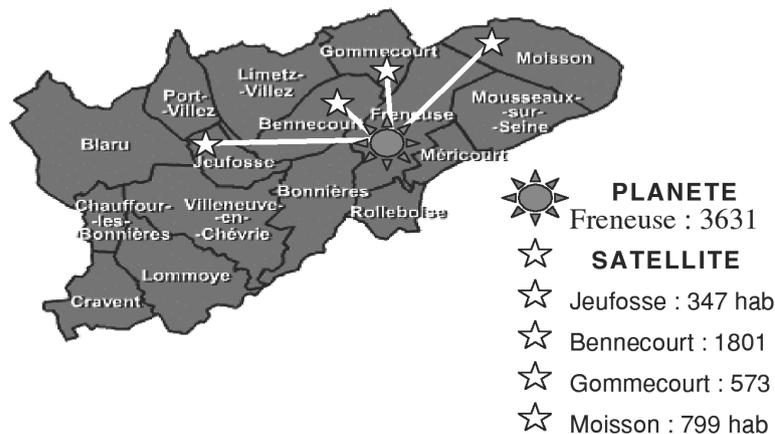
Ce système de navette pour la livraison des documents réservés existe à l'heure actuelle dans un certain nombre de BDP qui l'assurent selon des modalités variables. Prenant

exemple sur le Rhône, la BDY a fait le choix d'une desserte à deux niveaux : les ouvrages réservés sont déposés de manière centralisée dans une bibliothèque-relais dite « planète » qui accepte d'en assumer elle-même la répartition en accueillant dans ses locaux les responsables de bibliothèques plus petites, dites « satellites », situées à proximité (voir ci-dessous).

Les « planètes » sont en outre, pour la majorité d'entre elles, depuis longtemps ou depuis quelques années, des interlocuteurs incontournables, relais privilégiés d'informations, supports d'animations, de comités de lecture, de formations et de visites à visée pédagogique. Elles constituent ces « points d'appui » recherchés par Cécile Le Tourneau en 1999, dont la bibliothèque départementale a besoin pour ancrer son action sur le terrain. Ce système complémentaire de desserte représente donc, outre les prémisses d'une « décentralisation » de l'offre de documents, la véritable première étape concrète vers une structuration du réseau des bibliothèques des Yvelines.

La navette a fonctionné à titre expérimental pendant l'année scolaire 2002-2003 pour 3 secteurs et 20 bibliothèques. Les demandes de réservation des bibliothèques en question ont été multipliées par 10 dans le même temps. Début 2004, ce système

#### Exemple de desserte à deux niveaux



## QU'EST-CE QUE LA PROXIMITÉ POUR UNE BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE ?

devrait se déployer sur l'ensemble du territoire yvelinois, sous réserve de la validation du principe de cette desserte complémentaire et de l'obtention des moyens supplémentaires nécessaires (véhicule). La liste des « planètes » potentielles a été soigneusement revue pour que soient en priorité désignées des bibliothèques disposant de personnel salarié, de locaux de taille suffisante, d'horaires d'ouverture étendus et ayant fait le choix de l'emprunt direct dans les magasins de la BDY.

### Impact sur la relation

Fin 2003, une autre élève-conservateur de l'Enssib, Monique Pujol, a consacré son mémoire à l'évolution des aides de la Bibliothèque départementale des Yvelines en direction des bibliothèques de lecture publique<sup>3</sup>. Pour mener à bien son travail, elle a consacré l'essentiel de son stage à rencontrer les bibliothécaires des Yvelines et à les interroger sur leurs attentes par rapport à l'offre de service de la BDY.

Plusieurs points notables sont ressortis de cette première approche : si la desserte et le prêt de documents sont encore évoqués en premier lieu par la majorité des plus petits équipements gérés par des bénévoles, cet aspect disparaît dans un second temps derrière le souhait d'être aidé en matière d'animation et de toujours plus bénéficier de conseils et de formations adéquats. Un désir de rapprochement et le souhait de mieux appréhender les missions et les modalités d'intervention de la bibliothèque départementale apparaissent ensuite, surtout de la part des bibliothèques situées dans le nord du département, dont beaucoup n'en connaissent même pas les locaux.

La répartition par zone géographique n'est pas particulièrement men-

tionnée dans les propos, ni comme un aspect critiquable, ni comme un avantage, ce qui peut être interprété de diverses manières bien sûr. Cependant, la zone géographique de Mantes, considérée par le personnel de la BDY comme « sinistrée » car elle n'a jamais pu, en trois ans, conserver son responsable de zone plus de six mois d'affilée du fait de congés de maternité, de formations post-recrutement et de mutations, est celle qui insiste le plus sur sa difficulté à cerner le rôle de la BDY. C'est de plus le secteur géographique dans lequel la majorité des bibliothèques a pour l'instant choisi de garder la desserte par bibliobus et dans lequel aussi se présente, jusqu'à présent, le moins de nouveaux projets d'équipement.

**La BDY continue  
de souffrir  
de sa localisation,  
et ses actions ne pourront  
toutes atteindre leur but  
que quand ses missions  
et ses modalités  
d'intervention seront  
explicites pour l'ensemble  
de ses interlocuteurs**

Se rapprocher de ses bibliothèques partenaires, mieux se faire connaître pour être le plus utile possible, a donc été l'un des buts de la réorganisation des services de la Bibliothèque départementale des Yvelines ces dernières années. Le mode de relation, avec la création des zones géographiques, et les modalités de desserte ont constitué les premières bases de ce travail de rapprochement.

Cependant, l'étude de Monique Pujol a montré aussi que la communication était encore largement insuffi-

sante et cela malgré le gros effort de publication, avec en particulier la réalisation d'un bulletin attractif, et l'organisation de rencontres sur les thèmes les plus variées. Tant il est vrai que la communication est l'affaire non pas d'un seul mais de deux interlocuteurs.

La BDY continue de souffrir de sa localisation, et ses actions ne pourront toutes atteindre leur but que quand ses missions et ses modalités d'intervention seront explicites pour l'ensemble de ses interlocuteurs.

### Deux nouvelles pistes de réflexion

#### La proximité par les nouvelles technologies

L'étape logique suivante, actuellement presque finalisée, a été l'élaboration d'un site Internet, qui doit accueillir par la suite le catalogue des collections. En effet, le catalogue reste pour beaucoup la meilleure vitrine d'une bibliothèque et donne l'impression de pouvoir choisir sans se déplacer. Le site Internet est aussi l'occasion de mettre à disposition des informations que chacun utilisera s'il le souhaite, comme il le souhaite et surtout quand il le souhaite. Selon l'objectif qu'on lui donne, il peut apporter la BDP, ou une grande partie d'entre elle, sur le bureau du bibliothécaire partenaire : inscription à des formations, réservation de documents ou d'expositions, recueil de conseils ou de données statistiques comparatives, recherche d'adresses, de noms de contacts ou de projets récents à visiter, sélection de références bibliographiques sur des thèmes...

Tout cela peut être mis à disposition, avec autant d'interactivité que possible, et rapprocher la BDP à la fois de ses interlocuteurs et de leurs besoins, car c'est aussi la possibilité pour eux de se manifester, de poser des questions, de faire des réclamations... au moment où eux sont disponibles pour le faire.

3. Monique Pujol, *Évolution et structuration des modalités d'intervention des BDP en fonction de l'évolution du réseau de lecture publique : le cas de la BDP des Yvelines*, Enssib, janv. 2004, 88-XII p.

Le site Internet de la BDY doit être mis en ligne dans le courant du premier trimestre 2004, après une année et demie de réflexion, de développement et de saisie. Restera à évaluer si son impact réel correspond aux attentes de l'équipe, compte tenu du fait que les deux tiers des bibliothèques des Yvelines ne disposent pas encore d'accès au web. Cependant, une collaboration étroite existe parallèlement entre la BDY et la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme du conseil général pour le suivi et l'aide au financement de l'équipement des communes et des bibliothèques en matière de multimédia et d'accès au réseau.

#### Les « bassins de vie »

Des « contrats de développement équilibré » viennent par ailleurs d'être créés par le conseil général dans le cadre de son Schéma départemental d'aménagement. Ces contrats intègrent entre autres l'idée d'un soutien au développement de « pôles d'attractivité » au sein de « bassins de vie ». Extrait du registre des délibérations du conseil général, qui, « après en avoir délibéré, ADOPTE les [...] principes généraux qui fixent les lignes de force du Schéma départemental d'aménagement [...], une dynamique urbaine s'appuyant sur des pôles économiques bien desservis et fortement reliés entre eux par des moyens de communication et de télécommunication performants ; une structuration du développement en secteur rural autour d'un réseau de pôles d'équipements et de services concourant à une organisation du territoire en bassins de vie [...] APPROUVE les orientations du

*schéma départemental d'aménagement [...] visant à favoriser l'émergence d'un réseau hiérarchisé de pôles d'équipements et de services en milieu rural s'inscrivant dans le cadre d'une protection renforcée des espaces naturels et agricoles à travers : le développement d'une offre d'habitat et d'équipements dans les pôles qui composent l'armature urbaine des territoires à dominante rurale et qui sont susceptibles de structurer le territoire autour de plusieurs bassins de vie ainsi que le renforcement de l'activité économique sur certains de ces pôles... ».*

Les médiathèques font partie des équipements structurants pris en compte dans ce cadre et pourront donc faire l'objet de financements renforcés. La BDY travaille actuellement à un cahier de recommandations qui, une fois validé par l'assemblée départementale, pourrait servir de base à la négociation pour toute demande d'aide financière à la construction ou à l'extension de médiathèques.

#### La proximité des bibliothèques par rapport à leurs lecteurs

Il faut « une bibliothèque publique à moins d'un quart d'heure » du lecteur potentiel : c'est la conclusion à laquelle est parvenue récemment la BDP du Val-d'Oise dans le cadre des enquêtes menées auprès du public pour l'élaboration en cours de son projet de service.

Développer ses services – la desserte décentralisée et personnalisée, le conseil, la formation et les aides financières – et tenter de les amener,

concrètement ou virtuellement, au plus près des responsables des bibliothèques et de leurs élus, c'est, pour l'équipe de la BDY, une manière de tendre vers ce but : un avenir qu'on espère pas trop lointain où, effectivement, chaque lecteur des Yvelines,

**Il faut  
« une bibliothèque  
publique à moins  
d'un quart d'heure »  
du lecteur potentiel**

quels que soient son âge et son activité et surtout le lieu où il réside même si c'est un petit village de 350 habitants, pourra, de chez lui, faire une recherche sur un document quel qu'il soit, déterminer sa localisation dans le département, en faire la demande en ligne à sa bibliothèque municipale et s'y rendre ensuite en moins d'un quart d'heure pour le lui emprunter. Il trouvera alors sur place non seulement le document réservé, mais aussi un lieu chaleureux et accessible, tenu par des animateurs expérimentés, où il pourra faire d'autres découvertes, mais aussi retrouver ses concitoyens, comme il le faisait autrefois à l'église ou au café<sup>4</sup>.

*Janvier 2004*

<sup>4</sup>. Allusion à une des interventions des journées d'étude 2003 de l'ADBDP sur le thème « Les relations ».